

Projet **PEDAGOGIQUE** 2025 **LES P'TITES MESANGES** 2026

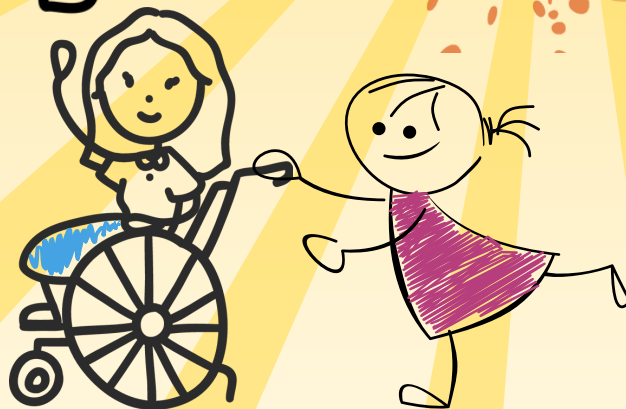
Compétences
sociales
&
Inclusion

Développement
personnel

Bien être

Cooperation

Confiance en soi



Sommaire

- Présentation de la structure
- Les tarifs
- Le personnel encadrant
- Rôles et fonctions des différents membres de l'équipe Projet Educatif
- Intention éducative et objectifs pédagogiques
- journée type
- Les activités spécifiques
- Transports et déplacements
- Santé
- Numéros de téléphone utiles

Présentation des P'tites Mésanges

Le centre de loisirs « Les p'tites mésanges » se situe à Sainte Radegonde, petite commune d'environ 600 habitants en milieu rurale.

« Les p'tites Mésanges » a une capacité d'accueil de 70 enfants de 3 à 12 ans . Le centre est ouvert de 7h30 à 19h. Fermeture du centre du 11 au 24 Août 2025 inclus et du 22 décembre au 04 janvier 2026 inclus. Les repas sont livrés en liaison froide par la société APO situé dans l'Ile d'Oléron

Le centre " les p'tites Mésanges " est géré par la Mairie de Sainte Radegonde conventionnée avec la Communauté des communes Cœur de Saintonge. Cet accueil collectif de mineurs a pour but d'aider à l'épanouissement des enfants, en dehors du temps scolaire, en leur proposant des activités variées. Pour accueillir au mieux les enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap, l'équipe de direction et d'animation est à l'écoute de la famille afin d'explorer toutes les possibilités (aménagement de locaux, prise en charge particulière) pour optimiser les conditions d'accueil de l'enfant. L'organisation mise en place doit répondre au mieux aux besoins de l'enfant sans mettre en difficulté ni l'enfant, ni le groupe, ni l'équipe d'animation.

Les locaux

- 1 sanitaire + 1 sanitaire adapté aux plus petits
- 1 grande salle d'activités aménagée pour
- l'accueil des enfants à partir de 3 ans
- 1 grande salle multifonctions qui sert de salle d'activités/ de bureau du directeur et animateurs/ salle pour temps calme et sieste. – 1 grand parc clôturé relie le centre de loisirs et la salle des fêtes qui nous sert de cantine et également salle d'activités.

Les Tarifs *

Tarifs habitants CDC Cœur de Saintonge CAF & MSA

Quotient Familial	Journée Complète	<u>½</u> journée avec repas	<u>½</u> Journée sans repas
0 à 300	6.75 euros	6.15 euros	3.90 euros
301 à 500	9 euros	7.30 euros	4.50 euros
501 à 759	10.70 euros	9 euros	5.10 euros
760 à 1000	11.85 euros	9.55 euros	5.60 euros
+ 1000 et affiliés CAF	12.85 euros	10.20 euros	6.15 euros
Hors CAF et MSA	14.60 euros	11.25euros	7.30 euros

Tarifs habitants Extérieur CDC Cœur de Saintonge CAF & MSA

Quotient <u>familial</u>	Journée Complète	<u>½</u> journée avec repas	<u>½</u> Journée sans repas
0 à 300	8.15 euros	7.15 euros	4.60 euros
301 à 500	10.20 euros	8.70 euros	5.60 euros
501 à 759	11.75 euros	10.20 euros	6.10 euros
760 à 1000	12.75 euros	11.25 euros	6.65 euros
+ 1000 et affiliés CAF	13.80 euros	12.25 euros	7.65 euros
Hors CAF et MSA	16.35 euros	13.25 euros	8.70 euros

Equipe pédagogique

Directrice:

Emilie Prouteau

Directrice adjointe:

Annabelle Vidal

Animateurs:

Océane Fauchereau

Yohann Tesson

Tiffany Laurent

Tristan Gelot

saisonniers animateurs(trices) supplémentaires l'été

Rôles et fonctions

La direction

directrice:

Elle doit être qualifiée. Elle doit pouvoir se consacrer uniquement à ses fonctions de coordination et de suivi. Il ne peut être intégré dans les quotas d'encadrement. elle est le lien permanent entre tous les acteurs du territoire et développe le partenariat. Elle a un esprit d'ouverture et de partage auprès de l'environnement qui l'entoure (famille, enseignants, personnel communal, partenaires associatifs et institutionnels, collectivités locales...) Elle assure la gestion administrative de la structure. Elle gère l'équipe (recrutement, planning, gestion des absences, accompagnement, évaluation). Elle partage et défend les valeurs du projet éducatif de la Mairie à travers la mise en œuvre de ses objectifs pédagogiques. Elle rend compte du déroulement de l'accueil à l'organisateur (commune de Ste Radegonde). Elle s'engage à être en conformité avec les réglementations en vigueur (administrative, hygiène, sécurité...). Elle a un rôle d'exemplarité, d'écoute, de soutien et de formation auprès de son équipe d'animation (permanents, vacataires et stagiaires). Elle associe l'équipe d'animation dans la compréhension, l'appropriation et la mise en œuvre des différents projets pédagogiques dont elle est garante. Son implication et son engagement sur le terrain sont indispensables pour être en adéquation avec une profession et une société en perpétuelle évolution afin de répondre au mieux aux besoins et attentes des différents acteurs travaillant auprès des enfants.

Adjointe:

Elle travaille en partenariat avec la directrice, elle la seconde dans son action. Elle coordonne les équipes d'animation et veille au respect du projet. Elle a des fonctions liées à l'accompagnement des animateurs : De socialisation qui consiste à transmettre un langage, des attitudes, des comportements et à faire repérer les contraintes et les règles de l'organisation propre aux sites. De transmission des connaissances qui consiste à faire acquérir des savoir faire, des capacités de communication, des savoirs théoriques en lien avec la pratique. D'évaluation qui consiste à aider l'animateur à mesurer l'écart entre le profil de poste et sa mise en pratique. Elle est l'intermédiaire entre l'équipe d'animation et la directrice en ce qui concerne le suivi du projet pédagogique. Elle organise l'accueil et le départ des enfants avec la directrice. Elle a un rôle de formation des animateurs et de suivi des animateurs stagiaires.

Les équipes d'encadrement

L'accueil de loisirs doit permettre une certaine souplesse dans l'encadrement. Ainsi, il peut être possible de faire varier le nombre d'animateurs par site en fonction des fluctuations du nombre de mineurs accueillis. De la même manière, il peut être intéressant de partager les compétences dans la conduite d'activités spécifiques entre les différents sites par le biais d'échange d'animateurs.

L'animateur : (Permanent ou vacataire)

Il partage lui aussi les valeurs de la structure à travers son engagement sur le terrain et auprès des différents publics accueillis.

A travers le projet pédagogique, il met en œuvre le projet d'activité auprès des enfants en assurant leur sécurité physique, affective et morale.

Il veille au respect du rythme de l'enfant.

Il est dynamique, motivé, motivant, imaginatif, conscient de la responsabilité qui est la nôtre et conscient d'être une référence,
un exemple pour les enfants.

Il se donne les moyens de varier ses activités à travers une démarche de recherche et de documentation.

Il se comporte en adulte et accepte de remettre en cause son travail.

Il gère le temps, le groupe d'enfants, le matériel...

Il participe aux réunions.

Doit être capable de s'adapter aux différentes contraintes.

Il sait être à l'écoute et un soutien au sein de son équipe.

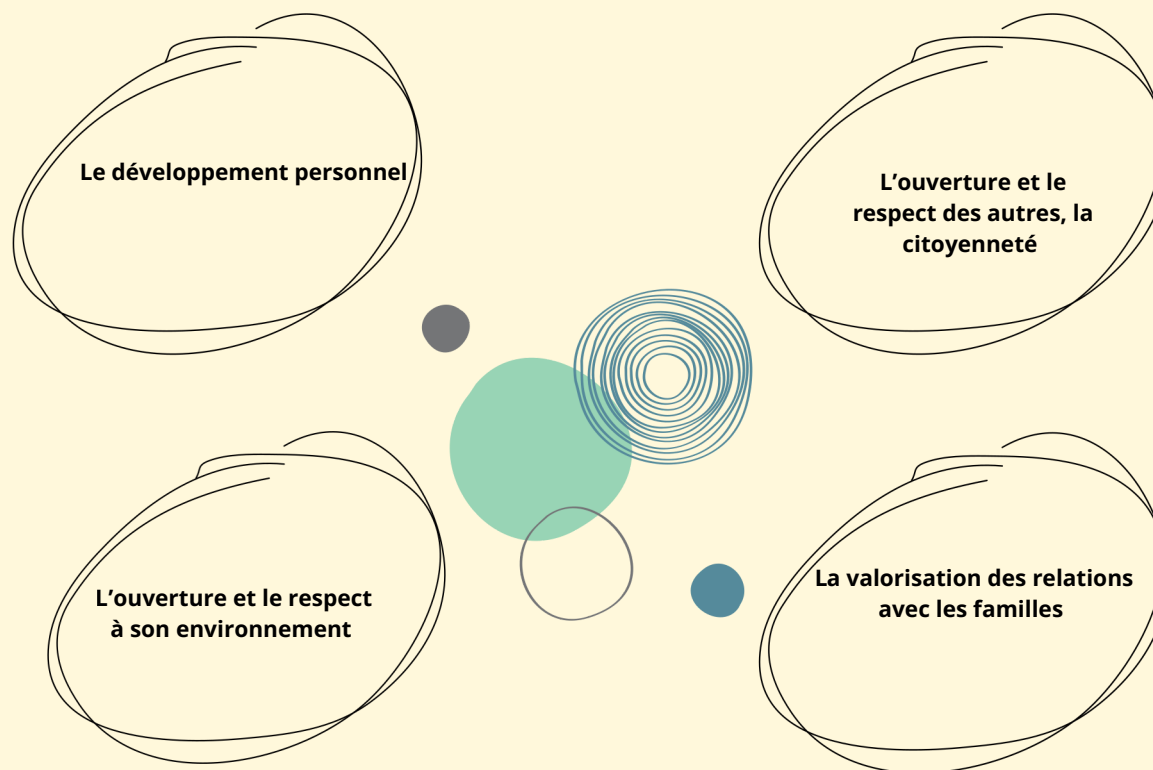


Projet Educatif

Organisateur:

Mairie de SAINTE-RADEGONDE
8 rue de la Mairie 17250 SAINTE-RADEGONDE

Si l'équipe d'animation a en charge le choix des activités et la responsabilité du bon déroulement des animations (sécurité physique et morale), il appartient aux élus de définir les orientations de la politique des activités sociales qu'ils souhaitent développer. Le projet pédagogique fait écho aux valeurs éducatives inscrites dans le projet éducatif initié par le conseil municipal :



Inclusion et Développement des Compétences Sociales en Centre de Loisirs

1. Contexte et enjeux

Dans un monde de plus en plus diversifié, il est essentiel de sensibiliser les enfants à la richesse de la différence et de leur offrir un espace où chaque individu, quelles que soient ses origines, ses capacités ou ses particularités, peut se sentir inclus et valorisé. Le centre de loisirs est un environnement privilégié pour développer des compétences sociales telles que l'écoute, l'empathie, la coopération et le respect mutuel.

2. Objectifs du projet

- Favoriser l'inclusion de tous les enfants, quel que soit leur parcours ou leurs besoins spécifiques.
- Sensibiliser les enfants à la différence et promouvoir des valeurs de tolérance et de respect.
- Développer les compétences sociales à travers des activités structurées et informelles.
- Créer un environnement où chaque enfant se sent en sécurité, respecté et encouragé à s'exprimer.

3. Public ciblé

Le projet s'adresse à tous les enfants fréquentant le centre de loisirs, incluant des enfants en situation de handicap, d'origines culturelles diverses ou confrontés à des difficultés sociales ou émotionnelles.

4. Actions et activités prévues

a. Activités de sensibilisation

- Organisation d'ateliers autour de thèmes tels que la différence, l'égalité et le vivre-ensemble (exemple : conte interactif sur la tolérance).
- Projections de courts-métrages suivies de discussions pour découvrir la vie des autres et apprendre à déconstruire les stéréotypes.

b. Jeux coopératifs

- Jeux de groupe favorisant la collaboration, l'écoute et l'entraide (par exemple : construction collective, chasse au trésor coopérative).
- Activités sportives non compétitives pour encourager l'inclusion et valoriser la participation de chacun.
-

c. Mises en situation et jeux de rôle

- Jeux de rôle pour aider les enfants à comprendre les sentiments des autres et améliorer leurs compétences en résolution de conflits.
- Activités de développement de l'empathie, comme le partage d'histoires personnelles fictives.
-

d. Aménagement inclusif des espaces

- Création de zones de calme pour les enfants ayant besoin d'un moment de retrait.
- Utilisation de pictogrammes et de supports visuels pour faciliter la communication avec les enfants non verbaux ou en difficulté linguistique.
-

e. Projets collectifs

- Réalisation d'un projet artistique collectif (fresque murale, pièce de théâtre) pour renforcer le sentiment d'appartenance au groupe.
- Organisation de journées à thème (journée interculturelle, journée sportive inclusive).

5. Implication des familles

- Invitation des parents à des ateliers ou des journées temps forts pour promouvoir les actions du projet et renforcer la cohésion entre le centre de loisirs et les familles.
-
- En partenariat avec notre réseau, notamment la CDC cœur de Saintonge et et les différents acteurs de la petite enfance, enfance, jeunesse (Cœur de Famille), nous proposons tout au long de l'année des conférences, bulles de détente, diner quizz, spectacle et notre fête de l'enfance et des familles en septembre ...
- Sensibilisation des familles à travers des supports d'information sur les valeurs d'inclusion et les bienfaits des compétences sociales.

6. Évaluation du projet

- Observation et évaluation des interactions entre les enfants par les animateurs.
- Collecte de retours des enfants sur les activités organisées (via des discussions, dessins ou enquêtes simples).
- Analyse des retours des familles pour ajuster les actions et pérenniser les pratiques inclusives.

7. Ressources nécessaires

- Formation des équipes d'animation sur les thématiques de l'inclusion et des compétences sociales.
- Matériel pédagogique adapté (livres, jeux, supports visuels).
- Budget pour la mise en œuvre d'ateliers spécifiques et de projets collectifs.

Conclusion

Ce projet vise à faire du centre de loisirs un lieu où chaque enfant, quelles que soient ses particularités, peut s'épanouir pleinement et apprendre à coexister dans le respect et la solidarité. En renforçant les compétences sociales et en promouvant une culture inclusive, nous contribuons à façonner des citoyens responsables et ouverts sur le monde.



PROJET D'ACCUEIL D'ENFANT PORTEUR DE HANDICAP :

Depuis plusieurs années nous constatons une hausse de demande d'accueil pour des enfants porteur de handicap ou d'atypie. Cet accueil à déjà lieu avec des enfants ayant un dossier MDPH ou d'autre en cours de diagnostic que nous accueillons en péri-scolaire et en période de vacances scolaires. Ecrire un projet d'accueil semble indispensable comme outil pour l'équipe d'animation comme pour les parents.

« Dénués de tout objectif de performance ou de résultat et n'exigeant aucun prérequis en termes de compétences ou de savoir-faire pour y être admis. Les accueils de loisirs sans hébergement, comme l'ensemble des lieux d'accueil collectif qui jalonnent la vie de tout enfant, en dehors du temps scolaire, présentent, toutes les caractéristiques et toutes les qualités pour être des lieux, par nature, pleinement inclusifs. »

L'accueil des enfants porteurs de handicap :

Le centre de loisirs est un espace adapté pour l'accueil des enfants en situation de handicap. Son projet éducatif et son projet pédagogique doivent prendre en compte les besoins particuliers des enfants et créer les conditions de l'accueil de tous. L'inclusion des enfants en situation de handicap passe par la nécessité de favoriser leur vie sociale et culturelle sur leur territoire de résidence. Ainsi, alors que la scolarisation de proximité n'est pas toujours possible, le rôle particulier du centre de loisirs éducatif est sans doute de permettre l'accueil de tous les enfants en situation de handicap sur leur territoire de vie et d'action.



Nos objectifs :

- Accueillir et répondre à la demande des familles en termes d'accueil
- Favoriser l'inclusion des enfants porteur de handicap dans la collectivité
- Permettre aux enfants valides et enfants en situation de handicap de vivre ensemble selon les valeurs de l'accueil de loisirs

En direction des animateurs :

- Savoir situer son niveau d'intervention auprès de l'enfant en situation de handicap
- Accueillir et écouter la famille
- Favoriser l'intégration de(s) l'enfant(s) porteur de handicap dans le projet d'animation



En direction des familles :

- Permettre aux familles d'accueillir leur enfant porteur de handicap dans une structure d'accueil collectif
- Être à l'écoute des familles

Nos actions :

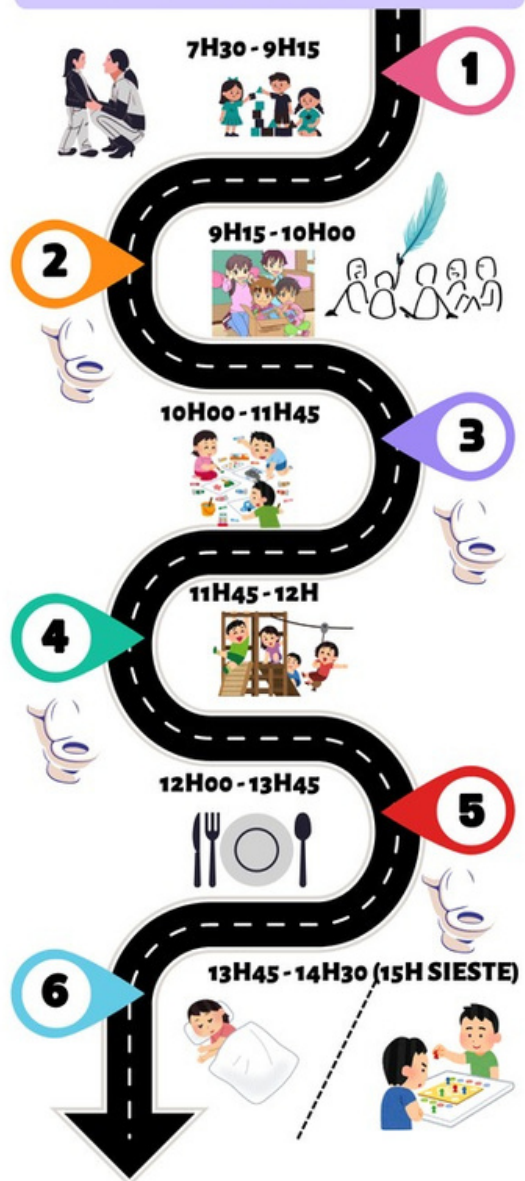
- Recevoir chaque famille individuellement, afin de déterminer avec eux le besoin d'accueil de l'enfant.
- Leur présenter la structure, notre projet, les locaux, l'équipe encadrante. Une fois l'accueil de l'enfant déterminé avec la famille, nous organiserons son arrivée.
- Une réunion avec l'équipe d'animation aura lieu, afin de déterminer avec elle son champ d'action envers l'enfant porteur de handicap et les enfants de la structure. L'équipe d'animation accompagné de la direction organisera les activités de façon que l'enfant accueilli puisse participer sans difficulté.

Nos critères d'évaluations :

Ils seront tant quantitatifs que qualitatifs, auprès de l'enfant et sa famille. Ils seront élaborés de façon trimestrielle.



MA JOURNÉE



Evaluations des stagiaires BAFA / ou autres

- _ En début de stage sera proposée une évaluation de leurs acquis personnels, de leurs attentes et des objectifs fixés par la direction.
- _ Tout au long du stage, un relais, une écoute et une aide permanente sera mise en place, pour soutenir le stagiaire dans ses acquisitions. Il pourra s'appuyer sur l'animateur référent, sur l'équipe de direction.
- _ En milieu de stage, le stagiaire aura une évaluation intermédiaire, en présence de l'animateur référent et avec la direction.
- _ En fin de stage, l'animateur fera un bilan de son expérience, il évaluera ses acquis ou ses manques.

Les activités spécifiques

Les Baignades La présence d'un surveillant de baignade (minimum) est conseillée pour l'organisation et la surveillance de baignades en piscine ou plage aménagée et surveillée. Elle est obligatoire ailleurs. Les animateurs sont présents dans l'eau (1 pour 5 enfants de moins de 6 ans, 1 pour 8 enfants de plus de 6 ans).

Les randonnées pédestres Les animateurs (2 pour 24 participants minimum), équipés de moyen de communication, encadrent leur groupe pour des promenades ou des randonnées sur des chemins balisés avec des accès faciles aux points de secours ou d'alerte. La météo, le niveau des participants, les difficultés de l'itinéraire sont autant d'éléments dont il faut tenir compte. Restent affichés au centre la liste des participants, l'itinéraire, les horaires et le contact de l'animateur référent.

Les sorties à vélo 2 animateurs minimum encadrent le groupe (12 maximum), en promenade sur route ou sur chemin large et sans difficulté. Les conditions d'organisation et de sécurité sont les mêmes que pour la randonnée pédestre.

Les mini-camps / séjours Localiser un point d'eau potable, l'accès à un téléphone, les sanitaires. Respect des règles d'hygiène et de conservation des aliments. Pouvoir accéder à un local en dur en cas d'intempéries. Pour l'installation des tentes, éviter sous des arbres, près d'un feu, d'un cours d'eau, et trop près les unes des autres.

Les prestations de services L'encadrement d'une activité spécifique par un prestataire de service ne dispense pas les animateurs pédagogiques de leur rôle habituel. Les animateurs doivent veiller au comportement des enfants et en particulier à ce qu'ils respectent les règles de sécurité. Ils peuvent en outre apporter une cohérence et une continuité au projet.

Transports et déplacements

Précautions à respecter au cours des transports d'enfants : En autocar désignation d'un chef de convoi
Connaissance du déroulement du trajet, liste des passagers, rappel des consignes d'évacuation avant le départ, présence
d'un animateur près de chaque porte, recomptage des enfants après chaque arrêt.

En minibus, il est interdit de transporter des enfants de moins de 10 ans aux places avant des véhicules automobiles.
L'utilisation d'un système de retenus, homologué est obligatoire en circulation.

Déplacements : A pied Les groupes de piétons doivent se tenir sur la droite de la chaussée dans le sens de leur marche Si
le groupe marche en file indienne = côté gauche Si le côté droit est impraticable = côté gauche
Eviter de traverser de manière intempestive. Traverser de préférence à angle droit, 1 animateur de part et d'autre de la
route.

A vélo Conditions : VTT comme moyen de déplacement sur route ou chemin ne présentant aucun risque particulier.

Respecter le code de la route. Se mettre sur 1 file. Effectif : 12 maximum pour 2 animateurs dont 1 en serre-file.

Equipements obligatoires : Lumière jaune à l'avant, feu rouge à l'arrière, freins efficaces. Les casques sont
obligatoires. Repérer le trajet à effectuer. Laisser à la direction le trajet (destination, itinéraire, horaires...) et la
liste des enfants partis. Vérifier l'état de fonctionnement des vélos. S'assurer de la capacité du mineur à maîtriser
l'engin.

Santé

Généralités

La santé des enfants et des jeunes est l'affaire de tous les adultes du centre. Le rite du soin compte autant que le soin lui-même. S'informer régulièrement du suivi sanitaire des enfants. Se munir d'une pharmacie contrôlée avant chaque sortie. Se munir des fiches sanitaires à chaque sortie de plus de 12 h. En cas d'incident ou d'accident toujours agir avec sang-froid. Procédure en cas d'accident : Protéger / Alerter / secourir Protéger la victime = l'animateur prend en charge le groupe, pendant que l'autre reste auprès de la victime en sécurisant les alentours. Alerter les secours = Pompiers et/ou gendarmes puis le Directeur. Secourir la victime dans la limite de ses capacités.

Maltraitance

Signaler est un devoir de citoyen, il répond à l'obligation de porter secours à une personne en danger. Signaler la situation d'un enfant en danger, c'est lui donner les moyens de grandir et de se développer au mieux, d'être aidé et d'aider sa famille. Tout citoyen doit signaler sans délais, auprès du directeur et aux autorités compétentes (procureur de la république, police, gendarmerie, DDJS) les cas de mauvais traitements dont il aurait été avisé. Toute personne responsable de mauvais traitements envers un mineur risque des poursuites pénales.

N° vert 119

Alcool, tabac, drogues illicites Il est interdit de vendre ou d'offrir à des mineurs de moins de 16 ans des boissons alcoolisées. Il est interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif. Toutes les drogues sont interdites de possession, d'usage, d'incitation à l'usage ou de trafic.

Numéros
utiles!

Préfecture de la Charente-Maritime	05 46 27 43 00
Direction Départementale des affaires Sanitaire et Sociales	05 46 68 49 00
Direction départementale des Services Vétérinaires	05 46 68 60 48
Direction départementale de la cohésion sociale	05 46 35 25 30
Direction départementale du travail	05 46 50 50 51
Direction Régionale de la Jeunesse et du Sport Mme Dagois mme Sedillot	05 49 42 30 00 05 17 84 03 81 05 17 84 03 76
Affaires Maritimes	05 46 28 07 07
Police	17
Pompiers	18
Enfance maltraitée	119
Centre Anti-poison	05 56 96 40 80
Samu	15
Cabinet médecins Pont L'abbé	05 46 97 01 64
Mairie Sainte-Radegonde	05 46 97 04 72
Accueil de Loisirs « Les P'tites Mésanges »	05 46 98 35 08 / 06 85 67 47 66



Accès par : Chemin des Mésanges
17250 Sainte Radegonde
centredeloisirs@steradegonde17.fr

05.46.98.35.08

06.85.67.47.66

